



Le 27 mai 2013

MAIRIE

2 Rue de la Mairie

79500 SAINT-LEGER-de-la-MARTINIÈRE

Mes chers concitoyens,

Il n'est pas un seul habitant du bassin mellois qui ne connaisse l'usine SOLVAY (anciennement RHODIA), pilier de la vie économique du sud du département.

Cette fabrique de produits chimiques dont le vaste site industriel s'étend sur le territoire des communes de Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière et Pouffonds à proximité de zones urbanisées, s'attache à réduire au maximum les risques et désagréments liés à la nature de son activité.

Sa Direction s'est notamment engagée dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de ses salariés, de leur sécurité et celle des riverains ainsi que de la préservation du milieu naturel.

Cependant, malgré tous les dispositifs de sécurité et procédures de prévention mis en place au sein de l'établissement, l'éventualité d'un accident ne peut être totalement exclue, le risque zéro n'existant pas.

J'ai souhaité, par ce courrier, vous informer des dispositions prises pour assurer la protection de la population en de telles circonstances.

Conformément à la réglementation, l'exploitant a remis aux services de l'Etat une étude de dangers répertoriant un certain nombre de scénarios susceptibles de conduire à un accident dont les conséquences pourraient dépasser les limites de la plate-forme industrielle.

Sur cette base, la préfecture en concertation avec les services et acteurs concernés, a établi un plan particulier d'intervention (PPI), décrivant le signal d'alerte, définissant la conduite à tenir dès l'audition de ce signal et précisant l'organisation des secours qui a été approuvé le 12 avril 2013. Ce plan, qui sera partiellement testé au cours de la 2ème semaine d'octobre prochain dans le cadre d'un exercice de sécurité civile, est consultable en mairie ainsi qu'à la préfecture aux heures habituelles d'ouverture.

A ce PPI sont associées deux brochures élaborées à votre intention qui sont jointes à ce courrier. L'une présente de façon transparente l'activité de l'établissement SOLVAY, les scénarios potentiels d'accidents et le périmètre global de leurs effets. La seconde indique les bons réflexes en cas d'alerte PPI. Vous pouvez, en l'écoutant sur le site internet de notre commune, vous familiariser avec la sirène PPI (à distinguer de la sirène POI qui signale un incident interne à l'établissement). Conformément à la réglementation, il est prévu un essai mensuel de la sirène PPI le 1er mercredi de chaque mois à 12 h. Cet essai sera mis en place à compter du mercredi 4 septembre 2013.

Je vous suggère de conserver cette seconde brochure à portée de main.

J'insiste toutefois sur le fait que cette recommandation ne vise pas à vous inquiéter, mais à vous informer des mesures de protection que vous devez adopter.

Je puis vous assurer que, tant au niveau de l'Etat que de la commune, tout est mis en oeuvre pour que le fonctionnement de cette entreprise soit sans danger pour les habitants et l'environnement.

Merci de votre compréhension !

Bien à vous,

Le Maire,

Christophe LABROUSSE

